



3003 Berne
OFT; dmm

POST CH AG

Par courrier électronique à :
Destinataires selon liste de distribution séparée

Numéro du dossier : BAV-313.00-12/6/2/1/1
Cas d'affaire :
Votre référence :
Ittigen, le 02 avril 2020

**Ouverture de la consultation des milieux intéressés concernant
le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de
voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025.**

Mesdames, Messieurs,

L'indemnisation des coûts non couverts des prestations de transport commandées dans le trafic régional de voyageurs (TRV) fait l'objet d'un crédit d'engagement de quatre ans selon l'art. 30a de la loi sur le transport de voyageurs, LTV. L'Office fédéral des transports (OFT) a été chargé de préparer les éléments relatifs au prochain crédit d'engagement TRV, soit pour les années 2022 à 2025.

Contexte

Le transport régional de voyageurs est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Il est un pilier central du bon fonctionnement de la vie quotidienne en Suisse. Confédération et cantons définissent, dans le cadre de la procédure de commande, l'offre TRV qui sera commandée conjointement pour deux ans et à quel coût. Ces prestations de transport sont indemnisées sur la base des coûts non couverts planifiés et financées pour moitié par la Confédération. Depuis 2018, la Confédération planifie les moyens qu'elle alloue à ce secteur au moyen d'un crédit d'engagement quadriennal. En juin 2017, le Parlement avait accordé un crédit d'engagement de 4104 millions de francs pour la période 2018-2021. Le présent projet vise à déterminer les moyens à allouer pour la période 2022-2025.

Contenu du projet

Pour indemniser les prestations TRV qui seront commandées au cours des périodes d'horaires 2022–2023 et 2024–2025, il est proposé d'allouer un montant de 4402 millions de francs. Ce montant permet de financer les accroissements de prestations de transports planifiées, les coûts subséquents des investissements jugés nécessaires, d'accorder durablement des moyens pour le financement de projets d'innovations dans le secteur du TRV et d'assumer, dans une certaine mesure, les

Office fédéral des transports OFT
Marie Degrange-Touzain de Martignac
3003 Berne
Emplacement : Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen
Tél. +41 58 462 53 14, Fax +41 58 462 59 87
Marie.deMartignac@bav.admin.ch
<https://www.bav.admin.ch/>



conséquences de décisions qui pourraient intervenir à court-moyen terme. Il est en outre compatible avec la planification financière de la Confédération.

Les conséquences financières de la pandémie de coronavirus pour le TRV seront traitées séparément et ne font pas l'objet de la présente proposition.

Nous vous invitons par la présente à prendre position sur ce projet.

Procédure pour la consultation

La consultation relative au crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025 se déroule sous forme électronique. Nous nous efforçons de publier les documents de manière non discriminatoire au sens de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Pendant toute la durée de la consultation, vous pouvez télécharger le projet d'arrêté fédéral, la liste des destinataires et le rapport explicatif sur le site Internet de l'OFT :

www.bav.admin.ch > Publications > Consultations > Débats consultatifs de l'OFT
> « crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025 »

Veuillez adresser votre prise de position sur le projet, de préférence sous forme électronique, au plus tard jusqu'au **18 mai 2020** à : finanzierung@bav.admin.ch ou à : Office fédéral des transports OFT, division Financement, 3003 Berne

Sans réponse de votre part à la date précitée, nous partons du principe que vous êtes d'accord avec le projet.

En cas de questions, vous pouvez contacter Marie de Martignac, section trafic voyageurs, tél. 058 462 53 14, marie.demartignac@bav.admin.ch

Nous vous remercions cordialement de votre intérêt et de votre précieuse participation.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports

Office fédéral des transports

P. Füglistaler
Directeur

Pierre-André Meyrat
Directeur suppléant

Annexes :

- Projet d'arrêté fédéral
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires

Copie :

- dmm/aa

Interne par pointeur à :

- Fü, MEP, BAG, STC, bua/dg, pv (tous)